

Procès Verbal de Séance

DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SÉANCE DU 10 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers : L'an deux mille quinze
- en exercice : 11 le dix avril à dix-huit heures et trente minutes
- présents : 9 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni
- votants : 11 en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. Xavier DENEUFBOURG, Maire.

Date de la convocation : 31 mars 2015.

Présents : Mesdames et Messieurs Françoise FRÉNAUX, Catherine VINCENT, Julie DENEUFBOURG, Virginie LARSONNIER, Marc COUDEVILLE, Xavier DENEUFBOURG, Romain FRELIER, Vincent BAUQUET et Paul LETREUILLE.

Pouvoirs : Wilfred WAGNER à Xavier DENEUFBOURG et Pascal HENNION à Françoise FRÉNAUX.

Absents : Wilfred WAGNER et Pascal HENNION.

Secrétaire de séance : Françoise FRÉNAUX.



Le procès verbal de la séance précédente est adopté sans observation à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour concernant l'acquisition de la parcelle 847. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de rajouter ce point.

1) VOTE DES TAXES LOCALES. N° 8/2015

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas relever les taux 2015.

- o Taxe d'habitation : 27 183,00 € (9,91 %)
- o Foncier bâti : 37 068,00 € (22,13%)
- o Foncier non bâti : 24 245,00 € (54,24 %)

Ce qui représente un produit fiscal de 88 496,00 €.

2) BUDGET PRIMITIF 2015. N° 9/2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le budget primitif pour l'année 2015 présenté par Monsieur le Maire et qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- ↳ Section de fonctionnement : 332 193,00 €
- ↳ Section d'investissement : 217 608,00 €

3) PERSONNEL : INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE. N° 10/2015

Le Maire propose au conseil municipal de bien vouloir accorder l'Indemnité d'Administration et de Technicité pour les agents de la filière technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'octroi de l'I.A.T. à la filière technique.

4) SEZEO. N° 11/2015

Monsieur le Maire, expose les modifications statutaires suite à l'adhésion de la commune de Lachelle. Les modifications proposées par le comité syndical du SEZEO concernent la liste des communes membres et l'ajout d'un point 6.10 à la suite du 6.9.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification des statuts du SEZEO.

5) RPI LES HIRONDELLES : ADHESION DE PRONLEROY ET LEGLANTIERS ET ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS. N° 12/2015

Monsieur le Maire fait un compte rendu de la réunion du conseil syndical qui s'est tenu mercredi 8 avril, avec le souhait pour les communes de Pronleroy et Léglantiers d'intégrer le Syndicat Scolaire des Hironnelles.

Monsieur le Maire expose la réunion de travail du 1^{er} avril, regroupant les Maires des cinq communes pour la modification des statuts du Syndicat Scolaire des Hironnelles.

Le Conseil Syndical a accepté la venue des communes de Pronleroy et Léglantiers et voté les nouveaux statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion des communes de Pronleroy et Léglantiers et adopte les nouveaux statuts du Syndicat Scolaire des Hironnelles.

6) ACQUISITION PARCELLE 847. N° 13/2015

Monsieur le Maire explique avoir sollicité l'aide de la Communauté de Communes du Plateau Picard par le biais du fonds d'intervention foncière pour l'acquisition de la parcelle 847 pour le compte de la Commune. Le projet de cette parcelle est dédié à transformer cet ancien corps de ferme en parking pour faciliter le stationnement des locataires de la salle des fêtes et réhabiliter le bâtiment.

Le prix de cette acquisition est fixé à 120 000,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, accepte et sollicite le fonds d'intervention foncière auprès de la Communauté de Communes du Plateau Picard et autorise Monsieur le Maire à signer les documents qui se rapportent à ce bien.

7) QUESTIONS DIVERSES.

a) Comité des fêtes : Après-midi récréative le samedi 11 avril à 15h30 sur la place avec une structure gonflable, les ânes et distribution de chocolats aux enfants de Montiers.

b) Église : Les travaux vont bientôt commencer. Un arrêté a été pris pour que le stationnement de la rue de l'église soit du côté pair pour faciliter l'accès des entreprises.

Monsieur le Maire n'ayant plus d'informations et les conseillers municipaux plus de questions, la séance est levée à 20h15.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du Conseil Municipal du 10 avril 2015 a comporté six délibérations.

1	Vote des taxes locales	délibération 8/2015
2	Budget Primitif 2015	délibération 9/2015
3	Personnel : Indemnité d'Administration et de Technicité	délibération 10/2015
4	SEZEO	délibération 11/2015
5	RPI les Hironnelles : Adhésion de Pronleroy et Léglantiers et adoption des nouveaux statuts	délibération 12/2015
6	Acquisition de la parcelle 847	délibération 13/2015